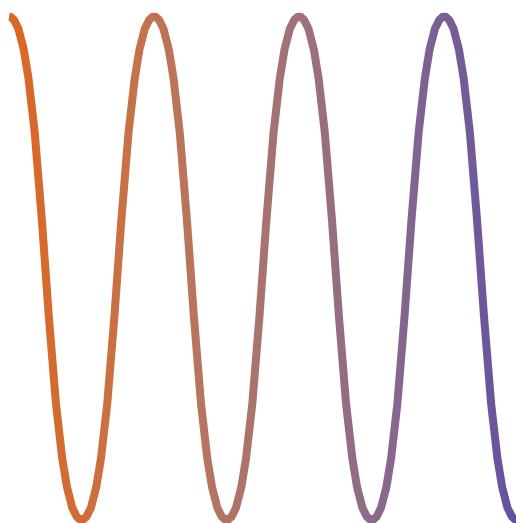


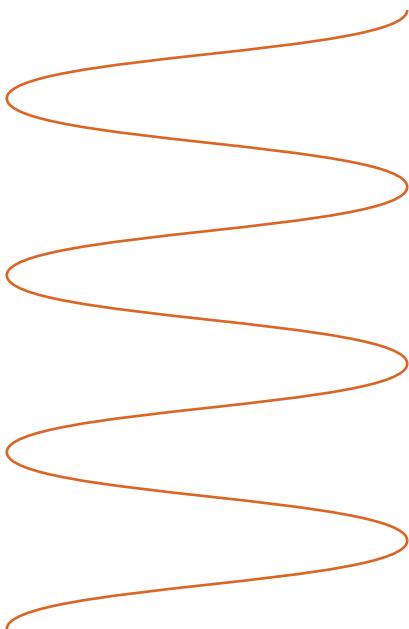
Bilan

2025



COREPS
Auvergne-Rhône-Alpes

INTRODUCTION



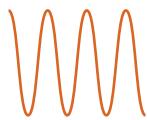
Mis en place en juin 2021 suite à la crise sanitaire, le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes s'est imposé comme une instance de dialogue social structurante à l'échelle du territoire régional.

Réunissant organisations d'employeurs et réseaux, syndicats de salariés et représentants de l'État et des collectivités territoriales, **le COREPS est un espace de concertation et de préconisations relativ aux politiques culturelles et aux questions d'emploi et de formation dans le secteur du spectacle vivant et enregistré.**

La diversité de ses membres assure une représentation équilibrée :

- des territoires,
- des disciplines : théâtre, musiques actuelles, musiques traditionnelles, musiques classiques, danse, marionnettes, cirque,
- des types de structures : ensembles, compagnies, orchestres, lieux indépendants, lieux labellisés, maisons d'opéra,
- des fonctions : salariés permanents, intermittents, cadres, employés, agents de la fonction publique, élus.

GOUVERNANCE DU COREPS



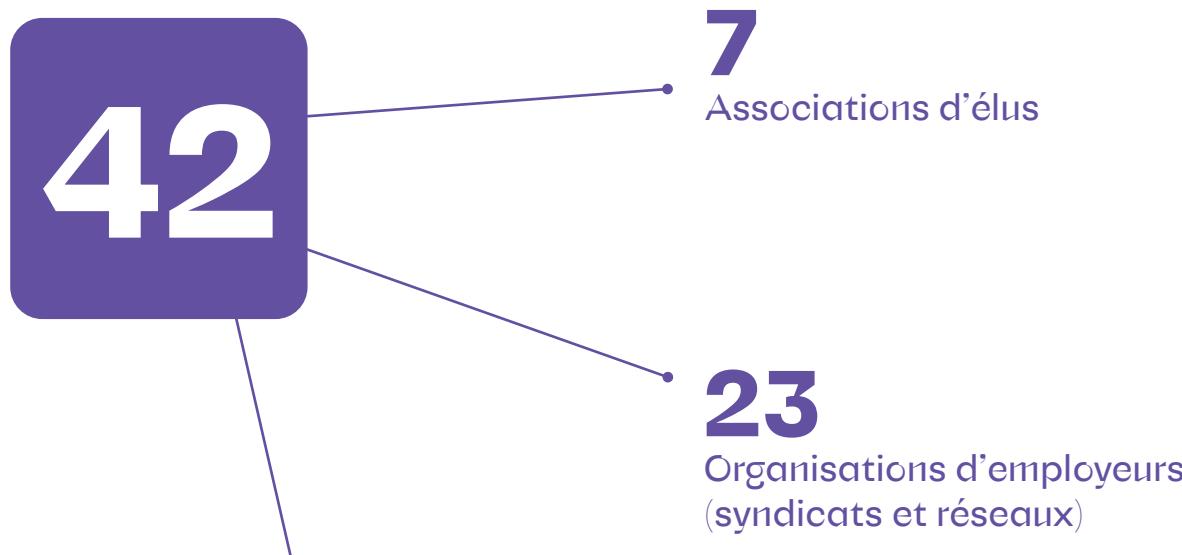
COMPOSITION

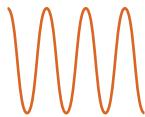
- Le COREPS est co-piloté par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- Il est animé par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.





GOUVERNANCE

La gouvernance du COREPS s'organise autour de deux instances.

→ La plénière annuelle

1 fois par an, toutes les organisations membres du COREPS ainsi que les élus et agents en charge de la culture au sein des différentes collectivités de la région sont conviés à ce temps d'échange. À cette occasion est présenté le bilan du COREPS.

→ Le comité de pilotage

Il se réunit 3 fois par an et contribue à l'arbitrage des thèmes abordés en groupes de travail et à des échanges plus resserrés avec les pouvoirs publics.

Le comité de pilotage s'étant réuni à deux reprises seulement en 2025, en mars et en juillet, un dernier rendez-vous sera organisé en janvier 2026 pour clore l'année.

Le règlement intérieur du COREPS précise qu'une consultation doit avoir lieu tous les 2 ans.

Des élections auraient donc dû se tenir en novembre 2025 pour désigner les 4 membres qui siègent au sein de chaque collège (la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes étant membres de droit).

Au regard des échéances électorales de mars 2026, une mesure dérogatoire prolongeant exceptionnellement les mandats actuels jusqu'en septembre 2026 a été adoptée.

La composition du comité de pilotage reste donc la même :

COLLÈGE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS			
Siège 1	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes		Ubavka Zaric
Siège 2	Région Auvergne-Rhône-Alpes		Mila Konjikovic
Siège 3	AMF/AMRF	Titulaire	François Descoeur, AMRF (maire d'Anglard de Salers)
		Suppléant	----
Siège 4	Villes de France	Titulaire	Sylviane Chêne (adjointe au maire de Bourg-en-Bresse)
		Suppléant	----
Siège 5	France Urbaine	Titulaire	Stéphane Frioux (adjoint au maire de Villeurbanne)
		Suppléante	Isabelle Lavest (adjointe au maire de Clermont-Ferrand)
Siège 6	FNCC	Titulaire	Yves Dumoulin (maire de Fareins)
		Suppléant	Didier Gerardo (adjoint au maire de Crolles)

**COLLÈGE
SALARIÉS**

Siège 1	CGT Spectacle	Titulaire	Antoine Galvani (SNAM)
		Suppléant	Sébastien Guerrier (SNAM)
Siège 2	CGT Spectacle	Titulaire	Antonia Vitti (SFA)
		Suppléant	Christophe Jaillet (SFA)
Siège 3	SUD Culture / FO	Titulaire	Sébastien Duenas (SUD)
		Suppléant	Pierre Desmaret (FO)
Siège 4	CFDT	Titulaire	Laurent Van Kote (CFDT)
		Suppléant	Jean-Luc Bayard (CFDT)

**COLLÈGE
EMPLOYEURS**

Siège 1	SMA / Grand Bureau / Jazz(s)RA / FAMDT	Titulaire	Frédéric Lapierre (SMA)
		Suppléante	Ludivine Ducrot (SMA)
Siège 2	USEP-SV / SYNDEAC / Scène Ensemble / Maillon / Groupe des 20	Titulaire	Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC)
		Suppléant	Vincent Roche-Lecca (Scène Ensemble)
Siège 3	USEP-SV / AFO / FEVIS / Forces musicales / Scène Ensemble / France Festivals	Titulaire	----
		Suppléante	Marine Berthet
Siège 4	SYNAVI / SCC / Fédération des arts de la rue / Themaa / Regroupement des compagnies de danse	Titulaire	Vincent Bady (SYNAVI)
		Suppléante	Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue)



DIFFUSION DE L'INFORMATION À SES MEMBRES

Les travaux du COREPS font l'objet de **newsletters**, généralement envoyées après chaque comité de pilotage à plus de 200 destinataires.

Les comptes-rendus de toutes les réunions sont par ailleurs consultables en ligne, sur la page dédiée au COREPS sur le site de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.



<https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr/coreps>

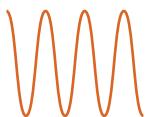
LES GROUPES DE TRAVAIL

3

Groupes de travail

Les groupes de travail contribuent à faire émerger des problématiques de terrain, à échanger sur des thématiques transversales et à établir des préconisations.

En 2025, le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes s'est organisé autour de trois groupes de travail, le *groupe Musique enregistrée ayant été mis en sommeil* suite à la proposition, dans un contexte de transition numérique, de « *Pistes pour une nouvelle aide régionale à la musique enregistrée* » à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



LE GROUPE **POLITIQUES PUBLIQUES**

Le groupe Politiques publiques est un espace d'information et de concertation privilégié avec les pouvoirs publics. Les contenus et modalités de mise en œuvre des politiques culturelles y sont discutées avec les agents et les élus de l'État et des collectivités.

- Il s'est réuni **6 fois** en 2025.
- Il est composé de **25 organisations membres**.
- C'est un **espace d'information et de concertation privilégié** avec les pouvoirs publics.
- Les **contenus et modalités de mise en œuvre des politiques culturelles y sont discutées**, avec les agents et les élus de l'État et des collectivités.



Bilan 2025

Marqués par une actualité très anxiogène, les échanges et travaux se sont articulés autour de 3 axes :

- Mise en place d'un temps de concertation avec les élus autour de la **redéfinition d'un service public de la culture**, reporté en raison de la proximité d'échéances électorales ;
- Réflexion sur les **modèles économiques** des structures du spectacle, et sur le rôle que pourraient y jouer les pouvoirs publics ;
- Échanges sur l'**accompagnement du secteur à la transition écologique** avec, notamment, la participation des membres du groupe de travail à un webinaire de présentation du Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ) du ministère de la Culture, en mai 2025.

→ Projections 2026

Le groupe prévoit d'initier ou de prolonger les travaux en cours :

- **Prolongement des réflexions sur les modèles économiques des structures du spectacle** : mécénat, fonds de dotation, mutualisation ; gestion des problématiques de trésorerie ; financements européens.
- Report, à l'automne 2026, du **temps de concertation** envisagé avec les élus autour de la **redéfinition d'un service public de la culture**.
- **Point sur les niveaux de financement des collectivités publiques** (à reconduire une fois par an).
- **Accompagnement du secteur à la transition écologique**, en lien avec la question des modes de financement.
- **Suivi de l'expérimentation de nouvelles modalités de coopération et de soutien au spectacle vivant** à l'échelle des territoires menée entre les départements de l'Isère et de la Savoie (Chartreuse, Guiers, Dauphiné).



LE GROUPE **EMPLOI FORMATION**

- Il s'est réunit **8 fois** en 2025
- Il est composé de **18 organisations membres**



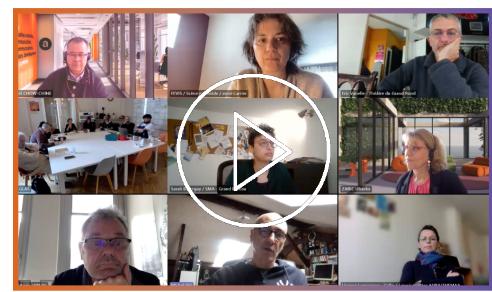
Bilan 2025

Ces rencontres ont été l'occasion d'initier ou de poursuivre certains chantiers de réflexion :

- **Réflexion sur l'opportunité de mettre en place un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de branche pour le spectacle vivant** avec, le 25 février, la rencontre avec Ghania Tabourga, conseillère en prévention des risques du Comité central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CCHSCT) de la Production Audiovisuelle.
- **Échanges sur la pertinence d'une déclinaison régionale de la convention nationale de lutte contre le travail illégal au sein du spectacle vivant**
Suite à un échange avec le COREPS Occitanie autour de leur propre convention, décision de lancer deux actions avant de s'engager dans l'élaboration éventuelle d'une convention pour Auvergne-Rhône-Alpes : d'une part, un état des lieux des ressources existantes et, d'autre part, un diagnostic des lieux et des formes de travail illégal en région. Pour cela, deux questionnaires - à destination des artistes et techniciens et à destination des employeurs - sont en cours d'élaboration.



À visionner en ligne

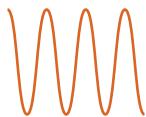


À visionner en ligne

-
- Dans la continuité de l'état des lieux pour une responsabilité sociale accrue des directions artistiques (artistes / programmateurs), **création d'une dynamique d'échange entre les structures d'enseignement supérieur du spectacle vivant et les professionnels du secteur autour des enjeux de l'insertion professionnelle des étudiants** : information et accès aux droits sociaux, rapport au travail, besoins en formation...

Projections 2026

- Finalisation et diffusion des **2 questionnaires sur le travail illégal** en région :
 - À destination des artistes et techniciens ;
 - À destination des employeurs.
- Poursuite de la concertation avec les structures d'enseignement supérieur en vue **d'élaborer un « vadémécum » des bonnes pratiques d'emploi dans le spectacle**, à destination des étudiants et jeunes diplômés.
- Autres pistes de travail envisagées :
 - **Relai de l'état des lieux sur la responsabilité sociale des entreprises** auprès de la CPNEF-SV ;
 - Échanges avec les pouvoirs publics autour de la **conditionnalité du renouvellement des mandats ou des conventionnements à un bilan social**.



LE GROUPE **FESTIVALS**

- Il s'est réuni à **3 reprises en 2025** (janvier, juin et novembre).
- Il est composé de **14 organisations membres**.
- S'il avait initialement pour objet des temps de concertation avec la DRAC et la Région autour de leurs dispositifs de soutien aux festivals en Auvergne-Rhône-Alpes, **il ambitionne également de mener une veille régulière sur les festivals en région**.

Le groupe Festivals a par ailleurs vocation à être un **espace d'alerte en cas de difficultés propres au champ des festivals** (annulations préfectorales, conditions climatiques...).



Bilan 2025

Dans le prolongement de l'année précédente, une **nouvelle étude sur les festivals de la région a été publiée**.

Retenant nombre des thématiques étudiées lors de la précédente enquête (implantation géographique, programmations, emploi, enjeux sécuritaires, publics, modèle économique et évolution écologique), cette 2^{ème} étude approfondit les questions relevant des enjeux d'emploi et de sous-traitance d'une part, les démarches éco-responsables portées par les festivals d'autre part.

Elle a donné lieu à une publication en juillet 2025 : « **État des lieux. Les festivals en Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2025** ».



[À télécharger en ligne](#)



Projection 2026

Afin de poursuivre une veille spécifique aux festivals sans toutefois surcharger les organisations professionnelles qui s'y impliquent, il est envisagé de ne maintenir que **deux rendez-vous techniques en distanciel par an, au printemps et à l'automne**.

DIFFUSION EXTRA-REGIONALE DES TRAVAUX DU COREPS AURA

Des temps d'échanges sont régulièrement organisés entre COREPS et au niveau national afin de diffuser au mieux les travaux produits :



2 comités des COREPS

Réunissant les coordinateurs des COREPS, leurs référents en DRAC et le service emploi de la DGCA, ils ont été organisés en 2025 à l'initiative de la DGCA.



1 temps d'échange en Avignon

En juillet à Avignon est organisé un temps d'échange, qui rassemble les directions nationales des organisations d'employeurs et des syndicats de salariés pour échanger autour des sujets abordés dans les différents COREPS.



3 réunions inter-COREPS

Des réunions d'échanges sont organisées entre animateurs de COREPS pour échanger sur les pratiques d'animation et travailler à l'articulation des travaux.

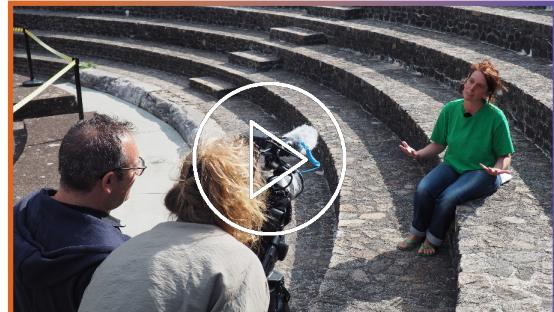


Revue de presse du COREPS

On parle de l'étude du Coreps !

France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, *Les festivals en péril.*
1^{er} octobre 2025

[Visionner le reportage](#)



Village Magazines, *Le sens de la fête.* Automne 2025. p. 59

[Découvrir le magazine](#)

Les publications du COREPS

» **Les festivals en Auvergne-Rhône-Alpes : état des lieux 2024-2025** - Juillet 2025

[Télécharger](#)

» **Pistes pour une nouvelle aide régionale à la musique enregistrée** - Octobre 2024

» **Enquête flash portée par le groupe Politiques Publiques du COREPS** - Juillet 2024

[Télécharger](#)

» **Les formations relatives à la prévention des VHSS dans le spectacle vivant** - Mai 2024

[Télécharger](#)

» **Les festivals en région Auvergne-Rhône-Alpes : un état des lieux 2022-2023** - Juin 2023

[Télécharger](#)

» **Les effets de la crise sanitaire sur l'emploi dans le spectacle vivant** - Octobre 2022

[Télécharger](#)

Le COREPS est co-piloté par :

La DRAC Auvergne Rhône-Alpes,
représentée par Aymée Rogé, directrice.



La Région Auvergne Rhône-Alpes,
représentée par Sophie Rotkopf, vice-présidente
déléguée à la culture.



Collège « État et collectivités » :

Membres de droit (associations d'élus)

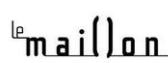


Collège « Employeurs » :

Membres de droit (organisations représentatives d'employeurs)



Membres associés (réseaux, collectifs et fédérations)



Collège « Salariés » :

Membres de droit (syndicats représentatifs de salariés)



Membres associés (collectifs et associations de salariés) :



Organisations invitées :



Animation et coordination du COREPS :

